



Edition 2017

35^{ème} TOURNOI DE FOOTBALL DE LA VILLE

REGLEMENT

ATTENTION: CE REGLEMENT A ETE REMIS A TOUS LES RESPONSABLES AYANT INSCRIT UNE EQUIPE AU TOURNOI.

AUCUN JOUEUR N'EST DONC SENSE L'IGNORER, EN PARTICULIER POUR LES POINTS CONCERNANT LES REGLES QUI SERONT APPLIQUEES (ARTICLES 11 A 17).

Article 1

Le FCP organise un tournoi de football à 7 dénommé "Tournoi de la Ville" (tournoi des commerçants)

Article 2

a- Ce tournoi doit se dérouler dans le meilleur esprit. Un trophée du fair-play sera attribué.

Article 3

Ce tournoi se déroulera de 18h à 21h le jeudi 15 juin 2017 et de 18h à 22h le vendredi 16 juin 2017.

Article 4

- a- Le nombre d'équipes pouvant y participer est limité à 12.
- b- Seules les 12 premières inscriptions enregistrées par le FCP seront retenues.

Article 5

L'inscription d'une équipe ne sera enregistrée que si :

- a- Elle est faite à l'aide de la feuille prévue à cet effet ; cette feuille est disponible sur le site **comportementaliste**
- b- Elle est accompagnée d'un chèque de 50 € à l'ordre exclusif du FC Parentis), pouvant être réglée par un commerçant volontaire ou que vous démarcherez vous-même.

Article 6

- a- Chaque équipe est composée au maximum de 10 joueurs. Bonus s'il y a une ou plusieurs filles (voir article 12)
- b- Parmi ces 10 joueurs, seuls 3 licenciés FFF joueurs sont acceptés. Compte parmi ces 3 joueurs :
 - licencié FFF de plus de 18 ans et moins de 35 ans (catégorie SENIOR masculin)
 - licencié FFF de la catégorie U17/U18 ayant une autorisation parentale.
- c- Les licenciés FCP doivent être à jour de leur cotisation.

Article 7

- a- Le FCP dégage toute responsabilité en cas d'accident, chaque joueur devra s'assurer d'être couvert par sa responsabilité civile.

Article 8

- a- La composition et l'appellation de chaque équipe doivent être communiquées à la commission d'organisation sur la feuille prévue à cet effet **au plus tard mardi 13 juin à 18h au stade.**

Article 9

- a- La commission d'organisation statuera sur la conformité des équipes au présent règlement **le mardi 13 juin à 18h30, en séance publique au siège du club.**

Article 10

- a- Le tirage au sort des poules se déroulera le jeudi 15 juin à 18h.
- b- Dans le cas où moins de 12 équipes seraient engagées, la commission d'organisation se réserve le droit de modifier la formule retenue pour le tournoi. Le tirage au sort sera adapté en conséquence.
 - Ce même jour sera également communiqué aux équipes le déroulement du tournoi
- c- **Ce déroulement devra être scrupuleusement respecté. Aucune dérogation, aucun report ne seront accordés.**
- d- Le calendrier définitif des rencontres sera communiqué aux équipes avant le début du tournoi

Article 11

- a- Les règles en vigueur sont celles du football à 7 (tournoi de sixte)
- b- La durée d'une rencontre sera fixée à 10 minutes.
- c- Les positions de hors jeu ne sont pas sanctionnées.
- d- Tous les coups francs sont directs.
- e- Un mur peut être positionné à 6 m du ballon.
- f- Le gardien ne dégage qu'à la main.
- g- Les remplacements peuvent intervenir à tout moment.

Article 12

- a- Une équipe devra aligner au moins 5 joueurs pour disputer une rencontre.
- b- Dans le cas contraire, elle perdra le match par forfait.
- c- Toute équipe qui ne sera pas présente à l'heure annoncée du coup d'envoi perdra le match par forfait.
- d- Une équipe qui fera jouer une fille la moitié du temps réglementaire se verra accordé un but d'avance.

Article 13

Les classements par poule sont établis comme suit :

- a- victoire : 4 points, match nul : 2 points, défaite : 1 point, forfait : 0 point
- b- en cas d'égalité au classement : nombre de joueurs exclus, puis goal-average particulier, puis goal average général, puis nombre de buts marqués, puis nombre de buts encaissés

Article 14

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire pour les matchs éliminatoires, on procédera ainsi:

- a- première série de 3 tirs au but,
- b- en cas d'égalité, mort subite.

Article 15

- a- Les arbitres seront désignés par le FCP, chaque équipe devra en fournir 1 sur demande du club (lorsque son équipe ne joue pas).
- b- **Ils seront les seuls juges en regard du présent règlement, leurs décisions seront sans appel.**
- c- Les fautes seront sanctionnées comme suit :
 - Fautes répétitives, non respect de l'adversaire ou de l'arbitre : exclusion du joueur jusqu'à la fin de la rencontre avec remplacement,
 - **Faute grave (agression, insulte,...) : exclusion jusqu'à la fin de la rencontre sans remplacement**
 - **Première récidive : exclusion définitive du tournoi**

Article 17

Les chaussures à crampons métalliques sont interdites.

Le port de protège-tibias est obligatoire (au minimum coquilles).

Les arbitres sont chargés avant chaque rencontre de l'application de ces points du règlement.

Article 18

La commission d'organisation est seule habilitée à statuer sur les cas litigieux. Ses décisions seront sans appel.

La commission d'organisation.